

PROCES VERBAL CONSEIL D'ETABLISSEMENT

29 MARS 2022

Présents : M. Sutter, Mme Durand Assouly, M. Kinder, M. Reux, Mme Morvan, M. Rey, M. Pastol
Représentants personnels : Mme Baudinet-Jugi, M. Garabedian, Mme Kadlecek, Mme Lamouroux, M. Slagmulder, M. Smoluch.
Représentants Parents : M. Blavignac, Mme Gilkarov, Mme Kourimsky, M. Tinkl, Mme Boisseau,
Représentants Elèves : M. Mustafa et Mme Vavrosky
Invités : Mme Ollivier, M. Ugo, M. Wielander, Mme Kerschbaumer, M. Sarrazin, M. Sincennes

Secrétaire de séance : M. Garabedian (représentant des personnels)

Monsieur Sutter exprime au nom de l'Ambassadeur toute sa gratitude et sa reconnaissance pour toutes les activités réalisées pour assurer un service public de grande qualité. Nous avons à relever ensemble de nombreux défis, sanitaires, sécuritaires, psychologiques et solidaires vis-à-vis des victimes de la guerre.

L'équipe de direction remercie la portée diplomatique dans son ensemble pour tout le travail mené en collaboration pour faire rayonner ce bel établissement et de la culture européenne.

1. Adoption de l'ordre du jour

Madame Durand-Assouly propose une modification de l'ordre du jour afin d'inclure la déclaration liminaire du Betriestrat et le remplacement de l'examen du BR1 par l'examen de tarifs.

Vote : unanimité

2. Adoption du procès-verbal du CE du 25 novembre 2021

Vote : unanimité

3. Calendrier de fin d'année scolaire, organisation pédagogique et éducative

Le travail a été mené par le conseil pédagogique, validé par le conseil du 1^{er} degré et par le conseil du 2nd degré.

a) Passage à la semestrialisation en septembre 2022

La demande émane des élèves et notamment de Fanny Vavrosky (représentante des élèves) lors d'un précédent conseil d'établissement afin de donner plus de flexibilité lors des évaluations du fait de la réforme du bac et le contrôle continu. Il s'agit aussi de permettre aux élèves de limiter leur stress et harmoniser entre les différents degrés.

Les délégués parents soulignent la problématique des études supérieures à l'étranger pour certains élèves avec un tel système par rapport à la trimestrialisation.

Madame Durand-Assouly rappelle que les parents ont été associés à la réflexion et que des bulletins spécifiques pourront être édités afin de rester dans le cadre du système trimestriel français. Les parents concernés devront prendre contact avec le lycée suffisamment en avance. Si nous rencontrons des

problèmes rendant ce nouveau système trop compliqué et moins efficace nous pourrions revenir en arrière.

Des rencontres intermédiaires seront mises en place avec les familles, notamment pour les élèves en difficulté.

Les délégués-élèves remercient la direction de les avoir consultés.

Le SNES s'associe à ces remerciements.

b) Mise en place des manuels numériques

Le constat a été fait sur le poids des cartables des élèves de 6^e et de 5^e biens trop lourds et ce malgré les casiers.

La solution du manuel numérique est plus riche avec des possibilités d'accès à des liens vidéo.

Madame Durand-Assouly nous précise que des liens Pronote permettent de consulter les manuels numériques à la maison.

Pour le moment les 2 supports (Livres papier et numériques) sont maintenus. Les enseignants seront formés et pourront tester ces manuels.

Le coût financier pour un niveau de classe d'environ 140 élèves est de 2500 Euros.

L'UPEL remercie l'établissement pour la réalisation de cette initiative demandée depuis de nombreuses années.

L'APE demande juste une harmonisation des pratiques avec une utilisation de la version papier à la maison et la version numérique en classe par exemple.

Les représentants élèves soulignent la nécessité d'être vigilant par rapport au choix du support et veiller à ne pas avoir des contenus orientés.

c) Modernisation des salles

Des tableaux blancs seront installés dans toutes les salles du Lycée français.

La direction souhaite mettre en place des emplois du temps qui permettrait d'éviter le changement de salles sur le niveau 6^{ème} autant que possible. Mais ce n'est qu'un souhait, il faut voir si cela peut être réalisé lors de travail sur les emplois du temps par Mr Kinder.

Vote : unanimité

4. Calendrier scolaire 2022-2023

Le calendrier a été travaillé en concertation lors du conseil pédagogique et validé lors du conseil du second degré et validé par l'autorité de tutelle.

Vote : unanimité

5. Compte financier

Depuis la réforme GBCP, il existe deux temporalités de comptabilisation des charges et des produits : une comptabilisation budgétaire où les dépenses et les recettes sont comptabilisées au moment respectivement de leur décaissement et encaissement ; une comptabilisation générale où ces mêmes charges et produits sont comptabilisés dès qu'ils concernent l'exercice 2021 (qu'ils soient ou non décaissés ou encaissés). Seule la temporalité change. Aussi, chaque mode de comptabilisation produit son propre résultat. Leurs visions sont complémentaires.

Comptabilité budgétaire

- 8,3 millions de dépenses + 4 millions de flux = 12,307 millions de décaissement
 - 12,2 millions de recettes + 0,17 million de flux = 12,459 millions d'encaissement
- Solde budgétaire : + 150 686 Euros**

D'un point de vue budgétaire il y a donc un équilibre entre les dépenses et les recettes.

Comparaison budget / compte financier

Seulement 85 % crédits ouverts au budget initial ont été consommés

Variation par nature de dépenses

			BI 2021	COFI 2021	Différentiel
	COFI 2019	COFI 2020			BI / COFI
Personnel	4 976 078 €	5 410 727 €	5 765 000 €	5 236 424 €	528 576 €
Fonctionnement	8 856 013 €	7 701 477 €	3 505 800 €	2 932 255 €	573 545 €
Investissement	1 962 215 €	293 020 €	550 000 €	131 017 €	418 983 €

Explications du différentiel BI/COFI : Économies, Report de dépenses et effets de la crise sanitaire

PERSONNEL

Stabilisation de la masse salariale. Économies réalisées : fin de CDD, temps partiel non compensé, quotité modifiée, départ retraite moins nombreux

FONCTIONNEMENT

Effets de la crise :

- Restaurant : - 137 000 €
- Voyage : - 50 000 €
- Missions : - 12 500 €

Économies :

- Aménagement : - 60 000 €
- Entretien : - 150 000 €
- Projet établis. : - 25 000 € (report)

INVESTISSEMENTS

- 418 983 € en 2021

Dépenses reportées en 2022

- Tableaux blancs à l'été 2022
- Tablettes numériques rentrée 2022
- Sécurisation Wassagasse 2^{ème} semestre 2022

Dépenses 2021 particulières

- Remplacement chaudière élémentaire : 53 572,18 €
- Renouvellement de mobilier de classe : 26 634,12 €
- 40 Ipad élémentaire et maternelle : 15 957,72 €
- Serveur de sauvegarde : 4 835,77 €
- Nouveau site Web (version base) : 2 634,67 €
- Bornes Wifi et Switch : 5 187,41 €

Les recettes

	COFI 2019	COFI 2020	BI 2021	COFI 2021	Différentiel BI / COFI
Droits scolarités	11 706 574 €	10 211 344 €	12 044 113 €	11 239 636 €	804 477 €
Subventions	2 622 696 €	1 413 823 €	606 000 €	568 388 €	37 612 €
Autres recettes	457 134 €	596 079 €	286 950 €	477 078 €	- 190 128 €

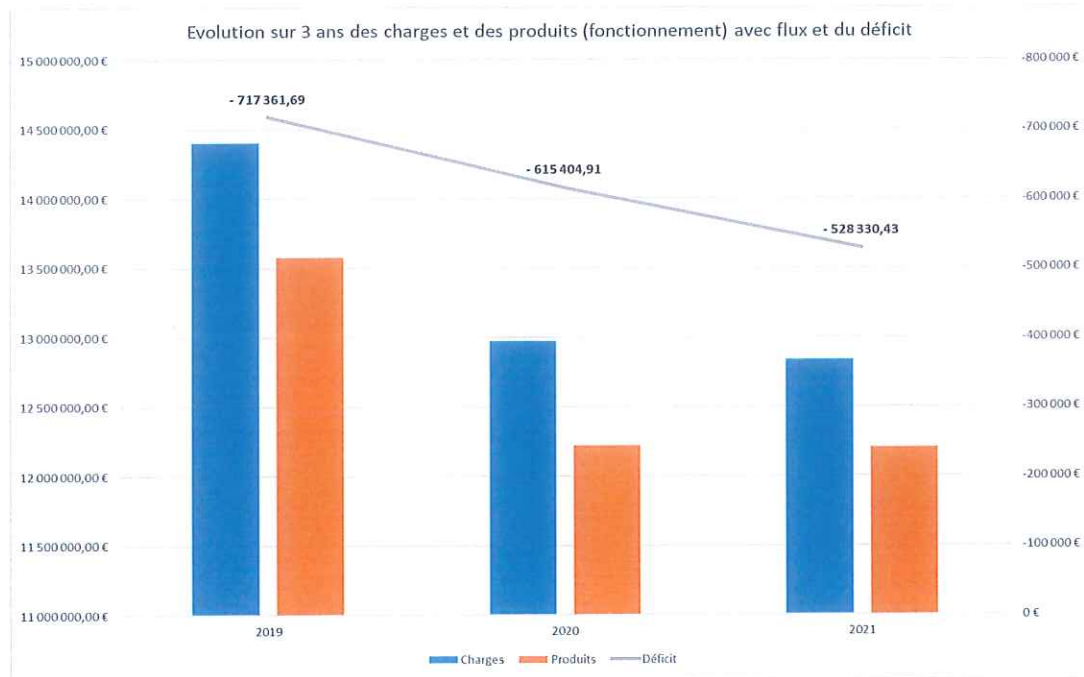
Taux de réalisation

- Taux global de réalisation : 95%
- Les recettes des frais de demi-pension constituent la principale variation par rapport au BI concernant les droits de scolarité : - **813 057,71 €**

Évolution de la trésorerie

Entre 2020 et 2021 : + 243 458,18 €

Résultat comptabilité générale - Compte de résultat comptable



Le différentiel entre les charges de fonctionnement et de personnels d'une part et les produits d'autre part (avec flux) génère un résultat déficitaire de 528 330,43 €. C'est toujours important. Néanmoins, c'est moins qu'en 2019 et 2020. La dynamique est bonne mais il faut poursuivre et amplifier cette tendance car à ce même rythme il faudra 5 ans pour retrouver l'équilibre.

Réponses aux questions posées lors de l'examen préalable du compte financier 2021

Combien de recrutés locaux ?

121 ETP pour environ 150 personnels
dont 48 enseignants (environ 24 ETP au 2nd degré et 24 au 1^{er} degré)

Combien de résidents ?

69 ETP pour 72 personnels enseignants
59% c'est le taux de reversement à l'Aefe pour la rémunération des résidents + 8 ETP à 100% (ISVL + HS + ISAE à 100%)

Coût total des ressources humaines :

8,525 millions d'euros soit 69,3% des dépenses (avec flux)

La participation de l'AEFE

Certains éléments financiers n'apparaissent pas (ou plus) dans notre budget et sont pourtant essentiels au fonctionnement notamment :

- La totalité des rémunérations des fonctionnaires français mis à disposition,
- L'aide de l'Agence (gestion des RH, Inspection, formation...),
- Les bourses scolaires versées aux élèves français.

Ainsi, l'état français participe à hauteur de **9 millions d'euros** au fonctionnement du LFV.

Si l'on déduit les reversements du Lycée à l'Agence (environ 4 millions), l'aide nette est de **5 millions soit 2 757 € / élève**.

Question de Mr Sarrazin : Existe-t-il une ligne financière pour le studio Molière ?

Réponse de Mr Reux : Il n'y a pas de ligne de budget par bâtiment mais un état des dépenses et des recettes sera présenté par souci de transparence. Il précise aussi que le Lycée a mis fin au contrat avec l'association que le LFV subventionnait et opère une réorientation du studio selon 2 axes :

- Présentation de la francophonie
- Spectacles culturels pour les parents et les élèves.

Il sera fait une présentation à un prochain conseil d'établissement.

Montant des remises COVID pour la Demi-pension ?

2TR 20/21	413 066,53€
3TR 20/21	130 348,52€
1TR 21/22	21 784,79€

Mr Reux nous explique que malgré l'augmentation des frais de scolarité de + 1,74%, nous faisons face à l'augmentation des prix du gaz, farine, lait, blé et que celle-ci a des conséquences sur les charges de l'établissement. L'augmentation aussi des salaires des contrats locaux indexés sur le taux de l'inflation ne pourra être maintenu sur du long terme sans mettre à mal la structure du LFV. En effet, le taux d'inflation de février 2022 est de 5,9%

L'APE remercie Mr Reux pour sa présentation et précise que le jour où le lycée sera en capacité de facturer la totalité des frais de cantine, le déficit sera résorbé. La situation financière difficile est donc liée à la conjoncture.

Mr Reux est en désaccord affirmant que le déficit est bien structurel et non conjoncturel.

Par ailleurs, il est constaté que la trésorerie remonte. M. Blavignac indique que, selon le DAF, il faudrait 2 à 3% du montant des frais scolaires pour maintenir un investissement d'entretien (c'est-à-dire sans travaux).

Enfin, le président de l'APE indique que les salaires des personnels en contrats locaux ne suivent pas le taux d'inflation et interroge le président du Betriebsrat. Ce dernier déclare que les salaires suivent bien le taux d'inflation ou les accords de branche.

Avis favorable au compte financier 2021 sans réserve : unanimité

6. Tarifs

Le tarif des sorties scolaires

Madame Durand-Assouly précise que c'est le directeur de l'AEFE qui arrête les tarifs, mais que la cheffe d'établissement a une délégation de pouvoir pour arrêter certains tarifs notamment celui des sorties scolaires. Néanmoins, ceux-ci doivent être présentés préalablement au Conseil d'établissement.

Par mesure de simplification, il est proposé que la cheffe d'établissement arrête la participation des familles par décision et que le conseil d'établissement soit informé à posteriori dans la limite de 30 Euros maximum par élève.

Vote : unanimité

7. Décisions sur la rémunération des personnels de droit local

Rémunérations 2022

- Augmentation des rémunérations des personnels sur grille : +2,8% au 1^{er} janvier 2022
- Augmentation des rémunérations des personnels dépendant de la convention hôtellerie : 2,4% au 1^{er} mai 2022.
- Négociations individuelles à engager sur les salaires élevés.

Les tarifs de l'école ouverte et périscolaire seront à négocier avec les délégations syndicales, les représentants du personnel et le conseil d'établissement.

8. Déclaration liminaire du Betriebsrat sur la prime informatique accordée aux résidents

« Le Betriebsrat des employés du LFV déplore que l'AEFE dont nous appliquons toutes les directives et suivons toutes les consignes, se limite à appliquer une prime informatique seulement aux résidents alors que les contrats locaux ont aussi utilisé leurs matériels et forfaits pour assurer le suivi de l'enseignement de nos élèves. Nous considérons que cette mesure est discriminatoire et injuste. »

Madame Durand Assouly remercie tous les personnels quelques soient les contrats et les missions pour les grands engagements de chacun en ces temps difficiles.

En conclusion du conseil d'établissement, Mr Sutter remercie les différentes personnes présentes et les décisions prises à l'unanimité. Il apporte tout son soutien aux personelles, aux parents et nous informe de la journée européenne de Vienne avec des ateliers sur la biodiversité.

La Présidente
Magali DURAND-ASSOULY



Le Secrétaire de séance
Denis GARABEDIAN (SE-UNSA)

